



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 14 novembre 2013 — N° 92

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) fait une déclaration concernant le Prix de reconnaissance Essor 2012-2013 remis à l'école primaire Saint-Bernard d'Évain et à l'école secondaire La Source.

M. Ouimet (Marquette) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Jane Cowell Poitras et à M. Bernard Blanchet.

Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration concernant la mention Coup de cœur pour Infasco.

M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration concernant le succès de « Noël chez nous à Rivière-du-Loup ».

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration concernant les 25 ans d'engagement des Chevaliers de Colomb de Saint-Augustin de Mirabel.

14 novembre 2013

Mme Trudel (Charlesbourg) fait une déclaration afin de souhaiter la bienvenue à une nouvelle clinique médicale à Charlesbourg.

Mme David (Gouin) fait une déclaration concernant le Centre N A Rive, 40 ans d'espoir.

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de PROMIS.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de remercier l'Unité de sauvetage de la Haute-Yamaska.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration concernant le 40^e anniversaire du Centre de la petite enfance Les P'tits Montois.

À 9 h 58, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 12.

Moment de recueillement

14 novembre 2013

M. le président souligne les 37 ans de vie parlementaire de M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, et lui remet la médaille du Président.

Mme Marois, première ministre, M. Fournier, chef de l'opposition officielle, M. Paradis (Brome-Missisquoi), M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme David (Gouin) et M. Gendron (Abitibi-Ouest) prennent la parole.

Présentation de projets de loi

M. Lelièvre, ministre délégué aux Régions, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 64 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 64.

M. St-Arnaud, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 62 Loi modifiant le Code des professions pour permettre une suspension ou une limitation provisoire immédiate des activités d'un professionnel

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 62.

M. Marceau, ministre des Finances et de l'Économie, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

14 novembre 2013

n° 58 Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant principalement le secteur financier

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 58.

M. Marceau, ministre des Finances et de l'Économie, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 59 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et diverses dispositions législatives

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 59.

Mme Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 63 Loi sur le financement de certaines commissions scolaires pour les exercices financiers 2014-2015 et 2015-2016

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 63.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 211 Loi concernant la Ville de Sherbrooke

14 novembre 2013

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1347-20131114)

M. Cardin (Sherbrooke) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 211, Loi concernant la Ville de Sherbrooke.

La motion est adoptée.

M. Bédard, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 211 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 145 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la consignation des bouteilles d'eau.

(Dépôt n° 1348-20131114)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

M. Bédard, leader du gouvernement, soulève une question de directive concernant l'effet du vote reporté lors de la séance du 13 novembre 2013 sur la motion proposée par M. Tanguay (LaFontaine) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

M. le Président entend les commentaires de la part des leaders des trois groupes parlementaires et prend la question en délibéré.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux motions sans préavis.

Motions sans préavis

Mme Daneault (Groulx), présente une motion concernant les professionnels affectés aux services à domicile; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec M. Bolduc (Jean-Talon), Mme Daneault (Groulx) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale du diabète dont le thème cette année est « L'éducation et la prévention du diabète »;

QU'elle exprime sa solidarité avec les personnes vivant au quotidien avec cette maladie chronique;

QU'elle reconnaisse l'importance d'encourager les Québécoises et les Québécois à adopter de saines habitudes de vie qui peuvent notamment contribuer à lutter contre le diabète.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

14 novembre 2013

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Marcoux (Vaudreuil), conjointement avec M. Lisée, ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, M. Le Bouyonnec (La Prairie), M. Lévesque (Vanier-Les Rivières) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de la tolérance, instaurée en 1996 par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui se tiendra le 16 novembre et qu'elle affirme l'importance de promouvoir la tolérance, le respect, le dialogue et la coopération entre les différentes cultures, civilisations et populations.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme David (Gouin), présente une motion concernant les enseignantes et enseignants des cégeps; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 39, Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 28, Loi instituant le nouveau Code de procédure civile;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *L'autonomie pour tous : livre blanc sur la création d'une assurance autonomie*.

14 novembre 2013

M. Cousineau, deuxième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse d'un mandat d'initiative;
- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse d'un mandat d'initiative.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Cousineau, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 22 novembre 2013, M. Billette (Huntingdon) s'adressera à M. Gendron, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'immobilisme du gouvernement péquiste en matière d'agriculture au Québec ».

À 12 h 27, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 12 h 47.

À 12 h 48, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

14 novembre 2013

Les travaux reprennent à 15 h 03.

À 15 h 04, M. Ouimet, troisième vice-président, suspend les travaux.

Les travaux reprennent à 16 heures.

M. le président rend sa directive relativement à la question soulevée aujourd'hui à la rubrique des votes reportés par le leader du gouvernement concernant l'effet qu'a eu le report du vote sur la motion du député de LaFontaine débattue le 13 novembre 2013 aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENCE

L'article 164 du Règlement qui prévoit un délai de 15 jours est applicable dans tous les cas où un ministre doit être entendu en commission, et ce, peu importe le mode de saisine de la commission.

Cela dit, est-ce qu'une motion régulière le mercredi peut devenir irrégulière le jeudi par le simple fait de la demande de report du vote par le gouvernement? La procédure du vote reporté tel que prévu dans nos règles a pour objectif de favoriser la bonne marche des travaux en permettant au gouvernement de faire en sorte qu'un maximum de députés soient présents au moment du vote. Toutefois, le report du vote n'a pas été prévu pour empêcher l'Assemblée de fonctionner. L'esprit des règles de procédure est de faire en sorte qu'un vote reporté n'ait pas pour effet de décaler dans le temps les effets d'une motion.

Le rôle du président est toujours de favoriser le débat et de préserver les droits des députés. Même si la présidence n'utilise pas généralement son pouvoir discrétionnaire d'accepter ou de refuser le report d'un vote, ce pouvoir existe bel et bien. Si le simple report d'un vote avait pour effet de transformer une motion valide en motion invalide, la présidence serait certainement dans l'obligation de refuser ce report.

D'autre part, une fois que l'Assemblée se sera prononcée sur la motion du député de LaFontaine, il n'appartiendra pas au président, à ce stade-ci, d'interpréter comment le ministre devra se comporter quant aux suites à donner à cette motion.

Quant à la capacité de la commission de contraindre le ministre de la Justice et Procureur général du Québec à ce titre, les objections qu'il serait susceptible de faire valoir, le cas échéant, devront être soumises au président de la commission, si la motion est adoptée. La présidence ne peut présumer des questions exactes qui seront posées et il appartiendra alors au ministre de demander l'éclairage du président de la commission quant à la pertinence de ces questions et des principes applicables.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 13 novembre 2013 sur la motion proposée par M. Tanguay (LaFontaine) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE la Commission des institutions entende le ministre de la Justice, le jeudi 28 novembre 2013 à compter de 15 heures, concernant les commentaires de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse rendus publics le 17 octobre 2013 sur les orientations gouvernementales au sujet du projet de charte des valeurs québécoises ainsi que sur le caractère inconstitutionnel du projet gouvernemental;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires;

QUE l'exposé du ministre de la Justice soit d'une durée maximale de 10 minutes et que les échanges avec les membres de la Commission soient d'une durée maximale de 120 minutes;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales;

QUE la Commission fasse rapport à l'Assemblée le 4 décembre 2013 à moins que la Commission n'en décide autrement.

14 novembre 2013

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 70 en annexe)

Pour : **53** Contre : **24** Abstention : **0**

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Bédard, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, propose que le projet de loi n° 41, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Bédard, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 13 novembre 2013, sur la motion de M. Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 37, Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de M. Rousselle (Vimont).

14 novembre 2013

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme St-Pierre (Acadie) à M. Kotto, ministre de la Culture et des Communications, portant sur le sujet suivant : « L'inaction du gouvernement péquiste qui met en péril la survie des librairies indépendantes »;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Gauthrin (Verdun) à M. Bédard, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, portant sur le sujet suivant : « Le déficit actuariel du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ».

À 18 h 24, M. Ouimet, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 19 novembre 2013, à 13 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Tanguay (LaFontaine) :

(Vote n° 70)

POUR - 53

Arcand (PLQ)	Drolet (PLQ)	Marsan (PLQ)	Roy (CAQ)
Billette (PLQ)	Dubé (CAQ)	Martel (CAQ)	(Arthabaska)
Bolduc (PLQ)	Duchesneau (CAQ)	Ménard (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
(Mégantic)	Fournier (PLQ)	Moreau (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Gaudreault (PLQ)	Morin (PLQ)	Spénard (CAQ)
(Jean-Talon)	(Hull)	Ouellette (PLQ)	St-Laurent (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gautrin (PLQ)	Ouimet (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Boulet (PLQ)	Hamad (PLQ)	(Fabre)	Tanguay (PLQ)
Carrière (PLQ)	Iracà (PLQ)	Paradis (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)	Trudel (CAQ)
Charlebois (PLQ)	Le Bouyonnec (CAQ)	Poëti (PLQ)	(Charlesbourg)
D'Amour (PLQ)	Legault (CAQ)	Reid (PLQ)	Vallée (PLQ)
de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	Vien (PLQ)
Deltell (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Rousselle (PLQ)	Weil (PLQ)
Diamond (PLQ)	Marcoux (PLQ)	Roy (CAQ)	
		(Montarville)	

CONTRE - 24

Beaudoin (PQ)	Dufour (PQ)	Lelièvre (PQ)	Traversy (PQ)
Bédard (PQ)	Ferland (PQ)	Maltais (PQ)	Turcotte (PQ)
Bouillé (PQ)	Gadoury-Hamelin (PQ)	Proulx (PQ)	Villeneuve (PQ)
Breton (PQ)	Gaudreault (PQ)	Richard (PQ)	
Cardin (PQ)	(Jonquière)	(Îles-de-la-Madeleine)	
Champagne (PQ)	Goyer (PQ)	Roy (PQ)	
Claveau (PQ)	Hébert (PQ)	(Bonaventure)	
De Courcy (PQ)	Léger (PQ)	St-Arnaud (PQ)	